

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

---

ARGENTAT  
13 DECEMBRE 2013

## COMPTE RENDU

**Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne amont :**

- **61 membres présents ou représentés**
- **Le quorum est atteint**

**Ordre du jour :**

1. Introduction et présentation générale du projet de SAGE
2. Election du Président de la CLE
3. Désignation de la structure porteuse du SAGE
4. Mise en place d'un groupe de travail provisoire
5. Débat et recueil des attentes des membres de la CLE vis-à-vis projet de SAGE

**Etaients présents (46 membres) :**

**M. Bruno DELSOL**, Préfet de la Corrèze, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Dordogne amont, Président de séance jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

Collège des collectivités (17 membres présents)

**M. Jean-Pierre ASTRUC**, Maire de Velzic  
**M. Michel CABANES**, Maire d'Arnac  
**M. Michel FABRE**, Maire de Besse  
**M. Marc MAISONNEUVE**, Maire de Bassignac  
**Mme Nicole BARDI**, Maire d'Auriac  
**M. Hubert ARRESTIER**, Maire de Monceaux-sur-Dordogne  
**M. François BRETIN**, Adjoint au maire d'Argentat  
**M. Jacques LONGCHAMBON**, Maire de Crocq  
**M. Hugues du PRADEL**, Maire de Vayrac  
**M. Benoît SECRESTAT**, Conseiller Régional d'Aquitaine  
**Mme Catherine MARLAS**, Conseillère Régionale de Midi-Pyrénées  
**M. Daniel CHEVALEYRE**, Conseiller Général du Cantal  
**M. Jacques DESCARGUES**, Conseiller Général de la Corrèze  
**M. Francis DUTARD**, Conseiller Général de la Dordogne  
**M. Albert SALLE**, Conseiller Général du Lot  
**M. Gilles BATTUT**, Conseiller Général du Puy-de-Dôme  
**M. Alain BALLAY**, membre du bureau du PNR de Millevaches en Limousin

Collège des usagers (19 membres présents)

**M. Michel LASSIMOUILLAS**, représentant la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine  
**M. Pierre BALADUC**, représentant la chambre régionale d'agriculture d'Auvergne  
**M. Pascal COSTE**, représentant la chambre régionale d'agriculture du Limousin  
**M. Jean-Jacques GAUBERT**, représentant la chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées  
**M. Didier BRANCA**, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin  
**Mme Nicole CERTES**, représentant l'Union Régionale pour la Valorisation des Etangs du Limousin  
**Mme Michèle MADEBENE**, représentant l'Association Régionale des Amis des Moulins d'Auvergne  
**M. Marc GEORGER**, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Cantal  
**M. Jean-Claude PRIOLET**, Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze  
**M. Patrice JAUBERT**, représentant la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Lot  
**M. Daniel SOULARUE**, représentant Limousin Nature Environnement  
**M. Wilfried RATEL**, représentant le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées  
**M. Jean-Louis GAIGNON**, représentant UFC que Choisir Corrèze  
**M. Dominique MASSICOT**, représentant le Comité Régional de Canoë Kayak du Limousin  
**M. Yoann HEURTEVENT**, représentant la Fédération Nationale Professionnelle des Loueurs de Canoë Kayak  
**M. Jean-Michel OLIVETTO**, représentant l'Union Française de l'Electricité  
**M. François PIGEON**, représentant Electricité Autonome Française  
**M. Bernard LAVIOLETTE**, représentant Electricité de France  
**M. Jean-Marc BRUT**, représentant la Chambre d'Agriculture de la Dordogne représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole du sous-bassin de la Dordogne

Collège de l'Etat (10 membres présents)

**Mme Elisabeth JEAN**, représentant le Préfet de la région Midi-Pyrénées

**M. Christophe MOREL**, représentant le Directeur Départemental des Territoires du Cantal

**M. Philippe FAUCHET**, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne

**M. Didier RENAULT**, représentant le Directeur Départemental des Territoires du Lot

**Mme Audrey NADALLE**, représentant le Directeur Départemental des Territoires du Puy-de-Dôme

**M. Dominique BARTHELEMY**, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

**M. Bruno MOINE**, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin

**Mme Mylène MALBRUNOT**, représentant le Directeur de la Délégation Interrégionale Auvergne Limousin de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**M. Benoit WIBAUX**, représentant l'Agence de l'Eau Adour Garonne

**Pouvoirs (15 mandats) :**Collège des collectivités (12 mandats)

**M. Guy LACAM**, Maire de Ydes donne mandat à Jean-Pierre ASTRUC

**M. Alain CHALIMON**, Maire de Soursac donne mandat à Nicole BARDI

**M. Yves PEROT**, Maire de Saint Merd de Lapeau donne mandat à François BRETIN

**M. Michel DUCLOS**, Maire de Sainte Nathalène donne mandat à Benoit SECRESTAT

**M. Francis MAZIERES**, Adjoint au maire de Siorac en Périgord donne mandat à Francis DUTARD

**M. Guy FLOIRAC**, Maire de Creysse donne mandat à Albert SALLE

**M. Gilbert MAZEYRIE**, Maire de Tauriac donne mandat à Hugues du PRADEL

**M. Christian BOUCHARDY**, Conseiller Régional d'Auvergne donne mandat à Marc MAISONNEUVE

**M. Guy DELTEIL**, Conseiller Général du Cantal donne mandat à Daniel CHEVALEYRE

**M. René ROULLAND**, Conseiller Général de la Creuse donne mandat à Jacques LONGCHAMBON

**M. Henri GRATIAS**, représentant le PNR des Causses du Quercy donne mandat à Alain BALLAY

**M. Gérard MARION**, représentant le PNR des Volcans d'Auvergne donne mandat à Gilles BATTUT

Collège des usagers (2 mandats)

**M. le Président** de la Chambre de commerce et d'industrie du Lot donne mandat à Jean-Jacques GAUBERT

**M. le Président** de la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement donne mandat à Daniel SOULARUE

Collège de l'Etat (1 mandat)

**M. le Directeur** Départemental des Territoires de la Creuse donne mandat à Audrey NADALLE

**Etaient excusés :**Collège des collectivités :

**M. Bernard LACARRIERE**, Maire de Thémines

**M. Daniel QUEVA**, Maire de Saint Sozy

**M. Joël PICARD**, Maire de Labessette

**M. Sébastien GOUTTEBEL**, Maire de Murol

**Mme Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD**, Conseillère Régionale du Limousin

**M. Robert PENALVA**, Conseiller Général de la Corrèze

**M. Jean-Fred DROIN**, Conseiller Général de la Dordogne  
**M. Christian DELRIEU**, Conseiller Général du Lot  
**M. François MARION**, Conseiller Général du Puy-de-Dôme  
**M. Germinal PEIRO**, Administrateur d'EPIDOR

Collège des usagers :

**M. le Président** de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze  
**M. le Président** du Comité Régional du Tourisme du Limousin  
**M. le Président** de l'Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en eau douce du bassin de la Garonne

Collège de l'Etat :

**M. le Directeur Régional** de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

**Assistaient également à la réunion**

---

**Mme Martine GRAMMONT**, Conseil Général de la Dordogne  
**M. Vincent MAGNET**, PNR de Millevaches en Limousin  
**M. Sébastien DURAND**, PNR des Causses du Quercy  
**M. Vincent NIGOU**, Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal  
**Mme Agnès TRONCHE**, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Cantal  
**M. Bernard DELUCHAT**, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze  
**M. Bernard LACHAUD**, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze  
**Mme Nathalie PRADET-DEREDEMPT**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin  
**M. Philippe BONNET**, Direction Départementale des Territoires du Lot  
**M. Laurent CYROT**, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze  
**Mme Séverine ECUVILLON**, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze  
**M. Emmanuel BESTAUTTE**, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze  
**M. Stéphane LAC**, Direction Départementale des Territoires de la Corrèze  
**Mme Adeline COUTURIER**, EPIDOR  
**Mme Viviane BATTU**, EPIDOR  
**M. Frédéric EHRHARDT**, EPIDOR  
**M. Roland THIELEKE**, EPIDOR  
**Mme Sylvie HURISSE**, EPIDOR  
**M. Frédéric MOINOT**, EPIDOR

## Introduction et présentation générale du projet de SAGE

**M. François BRETIN**, adjoint au maire d'Argentat, accueille l'ensemble des participants en précisant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne amont est un projet de grande importance et que la mobilisation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) prouve l'intérêt de ce dossier. Il annonce avec plaisir que 36 saumons sont en train de frayer au niveau d'Argentat et précise que c'est la première fois que l'on en voit autant au même endroit. Il faut donc poursuivre le travail collectif à l'échelle du bassin versant de la Dordogne pour continuer d'améliorer la situation. Il remercie les membres de la CLE pour leur présence et souhaite à tous une bonne séance de travail.

**M. Bruno DELSOL**, Préfet coordonnateur du SAGE Dordogne amont et Préfet de la Corrèze, est heureux d'ouvrir la séance de la CLE et remercie M. François BRETIN pour son accueil. Il annonce l'ordre du jour de la réunion en précisant qu'il conduit la réunion jusqu'à l'élection du Président à qui reviendront les points suivants. Il rappelle qu'un SAGE est un outil stratégique de planification qui est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il précise que ce SAGE s'intègre dans une démarche globale de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Dordogne, EPIDOR, où 4 SAGE seront à terme mis en place sur le bassin de la Dordogne. Il souligne que le SAGE Dordogne amont s'inscrit dans la continuité des contrats de rivière Cère, Céou et Haute Dordogne. Suite à la consultation des collectivités menée par l'Etat en 2011, les arrêtés de périmètre et de composition de la CLE ont été pris respectivement le 15 avril 2013 et le 10 décembre 2013. Il relève que le territoire du SAGE est vaste mais n'est pas de taille exceptionnelle puisque des SAGE plus vastes existent. Il signale la présence sur le territoire d'équipements hydroélectriques de grande importance vis-à-vis de la production énergétique et dont les retombées économiques bénéficient au territoire. Il décrit par la suite les différents paysages que l'on rencontre d'amont en aval en soulignant leurs attraits touristiques mondialement connus. Il souligne qu'il appartient à la CLE de trouver des solutions pour prendre en compte les problématiques de chaque secteur géographique. Il invite ensuite ses services à présenter la démarche du SAGE Dordogne amont.

**M. Emmanuel BESTAUTTE**, adjoint au chef de service Environnement Police de l'Eau et Risques à la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze, présente ce qu'est un SAGE, les documents qui seront produits, leur portée juridique, les étapes et la gouvernance du SAGE. Il précise notamment qu'un SAGE est un document de planification qui a pour vocation de mettre en place une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, en conciliant usages de l'eau, préservation des équilibres environnementaux et pérennité des activités économiques du territoire. Deux documents constituent le SAGE, un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et un règlement. Ces documents ont une portée réglementaire. Les trois étapes d'un SAGE sont, une phase de lancement avec la constitution des arrêtés de périmètre et de composition de la CLE, une phase d'élaboration d'une durée de 3 à 5 ans et une phase de mise en œuvre de 10 ans. Il souligne que c'est la CLE qui décide du calendrier. Il précise qu'avec la prise des arrêtés de 2013 et l'installation de la CLE de ce jour, la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont peut donc démarrer. Pour ce qui concerne la gouvernance, la CLE est un parlement local des acteurs de l'eau représentatifs du territoire, lieu de concertation, qui pilote l'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre. La CLE du SAGE Dordogne amont se compose de 3 collèges, les élus (52%), les usagers (32%) et l'Etat (16%). Il souligne l'importance du rôle de relais des membres de la CLE auprès des structures qu'ils représentent. Le secrétariat et l'animation de la CLE sont assurés par une structure porteuse interdépartementale, intercommunale ou un EPTB qui se donne les moyens humains, techniques et financiers pour

accompagner la CLE. Bien entendu l'ensemble des acteurs du territoire sont associés à l'élaboration de ce SAGE et auront en charge la mise en œuvre des dispositions qui les concerneront. Le travail de concertation, de sensibilisation et d'animation est donc primordial.

**M. Bruno DELSOL** remercie Emmanuel BESTAUTTE pour sa présentation et passe la parole à M. Francis DUTARD représentant l'établissement public EPIDOR.

**M. Francis DUTARD**, Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne et Conseiller général du canton de Saint Cyprien, informe que Germinal PEIRO, le représentant d'EPIDOR au sein de la CLE du SAGE Dordogne amont, n'a pu se libérer compte tenu de ses engagements au niveau national. Il précise que Germinal PEIRO lui a confié, en tant qu'administrateur d'EPIDOR, sa représentation en son absence. Il informe que la mise en place du SAGE Dordogne amont est une démarche importante pour EPIDOR. C'est un outil qui pourra remettre en avant les attentes formulées dans la charte vallée de la Dordogne et les états généraux. Il rappelle le slogan « la Dordogne, c'est le sourire de la France ». Il invite les participants à visionner un film réalisé par EPIDOR qui présente le territoire du SAGE.

## Election du Président de la CLE

*Pour rappel* : Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est désigné au sein et par le collège des collectivités. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le collège des collectivités de la CLE Dordogne amont est composé de 39 membres (régions, départements, communes, EPIDOR, Parcs).

**M. Bruno DELSOL** rappelle le contexte réglementaire et le mode de désignation du Président. Il invite les candidats à se faire connaître.

**M. Francis DUTARD** propose la candidature de M. Jacques DESCARGUES, Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze, conseiller général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne situé au centre du territoire du SAGE et administrateur d'EPIDOR.

**M. Hubert ARRESTIER**, Maire de Monceaux-sur-Dordogne, agriculteur à la retraite, candidate à la présidence de la CLE du SAGE Dordogne amont en tant que représentant des petites communes. Il informe qu'il connaît bien les problèmes touristiques du territoire notamment avec la pratique du canoë kayak et de la pêche qui sont sensibles à la qualité de la rivière Dordogne, et que, sa commune s'est engagée dans la mise en place d'un agenda 21 et de zéro pesticides.

**M. Jacques DESCARGUES**, Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze en charge de l'agriculture et du tourisme, conseiller général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne et administrateur d'EPIDOR précise qu'il est passionné par la rivière Dordogne qui est un atout magnifique du territoire. Il souligne que les enjeux énergétiques liés à l'hydroélectricité ainsi que les enjeux agricoles, touristiques et économiques ne peuvent être durables que si on les concilie avec l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Cela nécessite un processus long et une bonne concertation pour valoriser les enjeux économiques de la rivière. Il confirme qu'étant situé au centre du territoire du SAGE Dordogne amont, il est conscient de la tâche à accomplir. Suite à la proposition de M. DUTARD, il se porte candidat à la présidence de la CLE.

**M. Bruno DELSOL** propose donc que les membres du collège des collectivités de la CLE du SAGE Dordogne amont puissent voter à bulletin secret. Un vote à bulletin secret est organisé sous le contrôle des services de l'Etat. Les résultats sont :

- 20 votes pour M. Jacques DESCARGUES
- 9 votes pour M. Hubert ARRESTIER

**M. Jacques DESCARGUES, Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze, conseiller général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne, est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne amont par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 20 voix sur 29.**

**M. Bruno DELSOL** invite M. Jacques DESCARGUES à rejoindre la tribune.

**M. Hubert ARRESTIER** félicite M. Jacques DESCARGUES pour son élection dont il sait qu'il aura à cœur de porter la voix des petites communes.

**M. Jacques DESCARGUES** remercie l'ensemble des participants pour leur confiance et précise que la diversité des usages et le rôle des petites communes ne seront pas oubliés. Il sera attentif à leurs attentes. Il remercie ensuite l'EPTB Dordogne pour la construction de ce projet de SAGE depuis mars 2011 et qui prend le relai des contrats de rivière qui se sont déroulés sur la Haute Dordogne, la Cère et le Céou. Il souhaite que la dynamique se poursuive et demande qu'un premier état des lieux partagé soit proposé à la CLE d'ici fin 2014. Il reposera sur un travail technique de collecte des données et de concertation qui sera lancé dès le début de l'année prochaine, et ce malgré les élections municipales. Cette mission reviendra à la structure porteuse qui va être désignée dans le point suivant de l'ordre du jour.



## Désignation de la structure porteuse de la CLE

*Pour rappel : l'article R212-33 du Code de l'environnement prévoit que la CLE peut confier son secrétariat ainsi que la réalisation des études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre à une structure porteuse.*

**M. Jacques DESCARGUES**, Président de la CLE, rappelle que le contexte réglementaire donne priorité aux EPTB pour animer les SAGE et que le territoire du bassin versant de la Dordogne a la chance de disposer de l'EPTB Dordogne, EPIDOR. De plus, le Président de cet établissement public a fait connaître la candidature d'EPIDOR en tant que structure porteuse le 5 juillet 2013 par courrier auprès du Préfet coordonnateur du SAGE Dordogne amont, Monsieur le Préfet de la Corrèze. Il souligne qu'EPIDOR a porté le dossier de consultation sur le périmètre et a déjà été désignée structure porteuse du SAGE Isle Dronne en 2011. Au vue de son expérience, il propose donc, pour cette mission pour le SAGE Dordogne amont, l'établissement public EPIDOR et demande si d'autres structures sont candidates.

Aucune structure ne fait acte de candidature. **M. Jacques DESCARGUES** fait donc procéder au vote :

- **Aucune opposition**
- **Un membre s'abstient**

**L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR, est désigné structure porteuse du SAGE et de la CLE Dordogne amont.**

**M. Jacques DESCARGUES** présente les deux animatrices qui travailleront plus spécifiquement sur le SAGE Dordogne amont en concertation avec toute l'équipe d'EPIDOR : Adeline COUTURIER et Viviane BATTU.

## Mise en place d'un groupe de travail provisoire

**M. Jacques DESCARGUES** précise que la CLE doit maintenant élaborer ses règles de fonctionnement et préparer l'organisation de la deuxième CLE. Il propose pour cela de créer un groupe de travail provisoire d'une dizaine de personnes qui travaillera sur ces questions et suggère que ce groupe soit représentatif de la composition de la CLE. A ce titre, il propose qu'il soit composé de 6 représentants du collège des collectivités, 4 représentants du collège des usagers et 2 représentants du collège de l'Etat. Il se propose de présider ce groupe de travail provisoire et à la vue du retour d'expérience des élus qui ont travaillé dans les contrats de rivières du territoire, il propose à **M. Gilles BATTUT**, Conseiller général du canton de Bourg-Lastic, **M. Daniel CHEVALEYRE**, Conseiller général du canton de Champs-sur-Tarentaine, **M. Francis DUTARD**, Conseiller général du canton de Saint Cyprien et, en fonction de ses disponibilités, **M. Germinal PEIRO**, Conseiller général du canton de Domme, d'intégrer ce groupe et demande si d'autres membres sont intéressés.

**M. Hugues du PRADEL** propose la candidature de **M. Christian DELRIEU**, Conseiller général du canton de Vayrac et Maire de Bétaille.

**M. Hubert ARRESTIER**, Maire de Monceaux-sur-Dordogne, et **M. Michel FABRE**, Maire de Besse, souhaitent également intégrer ce groupe de travail provisoire.

Au niveau du collège des usagers, **M. Dominique MASSICOT** représentant du Comité Régional de Canoë Kayak du Limousin et membre de la CLE du SAGE Vienne, **M. Jean Claude PRIOLET** représentant des 6 fédérations de Pêche et de protection des milieux aquatiques du bassin versant de la Dordogne, **M. Daniel SOULARUE** représentant de Limousin Nature Environnement et de Corrèze Environnement, **M. Bernard LAVIOLETTE** représentant d'EDF et qui représentera les producteurs d'hydroélectricité dans ce groupe de travail souhaitent intégrer ce groupe de travail provisoire.

**M. Pascal COSTE** propose la candidature de **M. Jean Marc BRUT** représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole du sous-bassin de la Dordogne qui représentera au sein de ce groupe de travail toutes les chambres d'agriculture du territoire. Il propose également **M. Jean Marc BRUT** en vice-président de la CLE.

**M. Vincent MAGNET**, chargé de mission au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, suggère **M. Alain BALLAY** membre du bureau du Parc Naturel Régional et Conseiller général du canton d'Eygurande situé en tête du bassin versant de la Dordogne. **Mme Catherine MARLAS**, Conseillère régionale de Midi-Pyrénées et Présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, précise qu'elle souhaite soutenir la candidature d'Alain BALLAY au sein du groupe de travail provisoire.

**M. Yoann HEURTEVENT** représentant de la Fédération Nationale Professionnelle des loueurs de canoë kayak et **Mme Michèle MADEBENE**, Présidente de l'association régionale des amis des Moulins d'Auvergne, souhaitent également intégrer ce groupe de travail provisoire en fonction du nombre de place disponible.

**M. Bruno DELSOL** propose pour l'Etat, un représentant de la DDT de la Corrèze et un représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**M. Jacques DESCARGUES** rappelle que le groupe de travail provisoire est un groupe constitué temporairement et qui a pour vocation l'accompagnement de la structure porteuse dans la préparation de la prochaine réunion de la CLE. Le bureau sera constitué lors de cette prochaine réunion de la CLE. Par soucis d'efficacité, le groupe de travail provisoire se doit donc d'être limité. Après discussion avec les membres de la CLE sont retenus au groupe de travail provisoire :

- 8 représentants du collège des élus : **M. Jacques DESCARGUES**, Président de la CLE, **M. Gilles BATTUT**, Conseiller général du canton de Bourg-Lastic, **M. Daniel CHEVALEYRE**, Conseiller général du canton de Champs-sur-Tarentaine, **M. Francis DUTARD**, Conseiller général du canton de Saint Cyprien, **M. Germinal PEIRO**, Conseiller général du canton de Domme, **M. Hubert ARRESTIER**, Maire de Monceaux-sur-Dordogne, **M. Michel FABRE**, Maire de Besse, **M. Christian DELRIEU**, Conseiller général du canton de Vayrac,

- 5 représentants du collège des usagers : **M. Jean Marc BRUT** représentant de la profession agricole, **M. Dominique MASSICOT** représentant du Comité Régional de Canoë Kayak et qui fera le lien avec la Fédération Nationale Professionnelle des loueurs de canoë kayak, **M. Jean Claude PRIOLET** représentant des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du bassin versant de la Dordogne, **M. Daniel SOULARUE** représentant des associations de protection de l'environnement, **M. Bernard LAVIOLETTE** représentant de l'hydroélectricité,

- 2 représentants de l'Etat : la DDT de la Corrèze et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**M. Jacques DESCARGUES** mandate EPIDOR pour commencer à esquisser une méthode de travail sur l'état des lieux pour 2014 avec la mise en place de commissions thématiques et géographiques. Il suggère la mise en place de quatre commissions thématiques sur les thèmes :

- de la quantité, c'est-à-dire les étiages, les inondations, les éclusées ;
- de la qualité où il sera notamment question de pollutions diffuses d'origine agricole, domestique, industrielle ;
- des milieux où seront traités les impacts de nos pratiques sur les milieux, la préservation et la disparition d'espèces ;
- et des usages qui se font sur le territoire, leur économie et leurs impacts.

Il suggère également la mise en place de 3 commissions géographiques qui pourraient se tenir à Ussel, Aurillac et Souillac.

**M. Roland THIELEKE**, Directeur adjoint de l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR, précise que la mise en place de commissions thématiques et géographiques est la méthode de travail utilisée sur le SAGE Isle Dronne pour élaborer l'état des lieux. Cette méthode est appréciée par les acteurs du territoire. EPIDOR propose de transposer cette méthode sur le SAGE Dordogne amont afin de présenter un état des lieux à la CLE d'ici la fin de l'année 2014. Il suggère qu'EPIDOR prépare une note méthodologique qui sera envoyée aux membres de la CLE afin de connaître les participants au sein des membres de la CLE et d'identifier les experts indispensables à l'élaboration de l'état des lieux. Chaque membre de la CLE pourra ainsi préciser à EPIDOR ses observations et compléments et s'inscrire aux commissions.

Aucun membre de la CLE ne s'oppose à ces propositions d'organisation pour l'élaboration de l'état des lieux.

**M. Jacques DESCARGUES** propose des élus pour coordonner les échanges qui auront lieu dans les commissions. Il propose de s'occuper des enjeux liés à la quantité et suggère **Daniel CHEVALEYRE** pour la qualité, **Francis DUTARD** pour les milieux et **Gilles BATTUT** pour les usages. Chacune de ces commissions thématiques seront organisées en appui de la structure porteuse. En ce qui concerne les commissions géographiques, il propose de coordonner celle sur Ussel et suggère **Germinal PEIRO** pour celle de Souillac et **Daniel CHEVALEYRE** pour celle d'Aurillac.

**M. Dominique BARTHELEMY**, adjoint au chef de service Eau, Biodiversité et Ressource, souhaite alerter sur le fait qu'il est nécessaire que la CLE se donne le temps de travailler sur l'état des lieux et qu'il ne faut pas aller trop vite.

**M. Jacques DESCARGUES** souligne que compte tenu du territoire très large, il est important de ne pas perdre de temps car il y a beaucoup de travail.

**Un groupe de travail provisoire composé de 15 membres de la CLE est donc créé et travaillera sur un projet de règles de fonctionnement, un projet de composition du bureau et la préparation de la réunion de la deuxième CLE. Une note méthodologique sur l'élaboration de l'état des lieux en 2014 va être établie par EPIDOR et sera envoyée pour avis aux membres de la CLE. Des commissions thématiques et géographiques seront organisées en appui avec la structure porteuse.**

## Débat et recueil des attentes des membres de la CLE vis-à-vis du projet de SAGE

Compte tenu des débats précédents et de l'heure avancée de la réunion, ce dernier point à l'ordre du jour n'a pas pu être abordé. EPIDOR se tient à la disposition des membres de la CLE pour recueillir leurs attentes vis-à-vis du projet de SAGE Dordogne amont.

## Clôture de la réunion


**M. Jacques DESCARGUES** demande à EPIDOR de réunir le groupe de travail provisoire au deuxième trimestre 2014 et rappelle qu'il souhaite qu'un état des lieux soit proposé à la CLE d'ici la fin de l'année 2014.

**M. Bruno DELSOL** conclue la réunion en remerciant tous les participants pour les débats qui donnent un aperçu bref mais significatif de la complexité du territoire. Il précise que les services de l'Etat apporteront leurs concours au démarrage le plus tôt possible de la phase d'élaboration de l'état des lieux du SAGE Dordogne amont.

Le Préfet coordonnateur  
du SAGE Dordogne amont

Le Président de la CLE

06 FEV. 2014



**Bruno DELSOL**  
Préfet de la Corrèze

**Jacques DESCARGUES**

Vice-président du Conseil Général de la Corrèze  
Conseiller général du canton de Beaulieu-sur-Dordogne



**Pour information**

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/219>

- sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

**Contacts de la structure porteuse**

EPIDOR se tient à votre disposition :

- standard : 05 53 29 17 65
- Adeline COUTURIER 05 53 29 17 65 ou 06 33 71 30 91
- Viviane BATTU 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32